RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION SOCIOPROFESSIONNELLE DÉPARTEMENTALE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES DE PARIS

RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2013

CPAM DE PARIS
Pôle Relations Conventionnelles
21 rue Georges Auric
75948 PARIS CEDEX 19
Tél : 01.53.38.71.12
01.53.38.71.93

PARTICIPANTS

Sont présents :

- Messieurs ABBEYS - CABIN – COCHARD – CODET – DUMAS - MALTHETE

Pour la section professionnelle

- Messieurs BOUTRY - VABOIS
- Mesdames BEER - SCHERPEREEL – MARTIN
- Monsieur le Docteur DOUART

Pour la section sociale

- Madame OGER
- Madame le Docteur GREBUS
- Messieurs BLANCHARD - PRATO

Experts de la section sociale

- Mesdames BODARD-EHRMANN - BRESSAND

Conseillers techniques de la section professionnelle

- Mesdames BÉAL - ROCHER

Secrétariat de la commission

Sont excusés :

- Monsieur BRIOTTET suppléé par Madame MARTIN
- Monsieur LECONTE suppléé par Monsieur BOUTRY

Membres de la section sociale

1. APPLICATION DE L'ARTICLE 5.3.4. DE LA CONVENTION : ALTERNANCE DE LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION

Dans le cadre de l'alternance annuelle, Monsieur VABOIS assurera la présidence de la commission jusqu'au 31 décembre 2013, et Monsieur COCHARD la vice-présidence.

2. DÉPENSES

2.1 de la CPAM de Paris et dépenses spécifiques de la profession à fin décembre 2012

À fin décembre 2012, les dépenses de soins de ville évoluent de 0,8% en France entière, contre 0,4% en région et 0,3% à Paris. Les dépenses globales des masseurs-kinésithérapeutes augmentent pour leur part plus fortement sur l'ensemble du territoire (+ 4,9%) et dans la Capitale (+ 4,8%) qu'en Ile-de-France (+ 3,8%).

Les AMS progressent de 6,5% à Paris, et de 5,9% et 5,6% aux niveaux national et régional. Les AMK affichent des taux d'évolution assez contrastés sur ces trois ensembles, 2,1% à Paris, 1% en Ile-de-France et 3,8% dans l'Hexagone, de même que les AMC, qui connaissent un infléchissement assez marqué en France (- 2,3%), contre respectivement – 0,8% et - 1,4% aux plans régional et local.

2.2 décomposition de l'évolution des dépenses de la CPAM à fin septembre 2012

La commission a pris connaissance de la décomposition des dépenses de la Caisse de Paris remboursées de janvier à septembre 2012.

2.3 de la MSA et actes de masso-kinésithérapie à fin septembre 2012

Les dépenses de la MSA à fin septembre 2012 ont été présentées à la commission.

2.4 du RSI à fin septembre 2012

La commission a pris connaissance des dépenses du RSI à fin septembre 2012.

3. ATTRIBUTION DE L'AIDE PÉRENNE SESAM VITALE À TITRE DÉROGATOIRE

Compte tenu des éléments présentés, les membres de la commission se prononcent à l'unanimité pour attribuer à titre dérogatoire l'aide pérenne de 300 euros pour les 62 dossiers présentés au titre des années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

4. AVENANT N°3 : PROCÉDURE DE DEMANDE D'ACCORD PRÉALABLE ET RÉFÉRENTIELS HAS

Depuis le 14 avril 2012, la demande d'accord préalable au-delà de 30 séances pour toutes les pathologies a été supprimée. Seules les situations de rééducation pour lesquelles la Haute Autorité de Santé a validé des référentiels sont soumises à la procédure de demande d'accord préalable en cas de dépassement du nombre de séances prévu.

5. EXAMEN DE 5 DOSSIERS INDIVIDUELS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE CONVENTIONNELLE POUR NON RESPECT DES RÈGLES TARIFAIRES

La commission, sollicitée pour examiner la situation de 5 masseurs-kinésithérapeutes pour non respect des règles tarifaires, a pris acte de la demande de deux d'entre eux d'être déconventionnés ; pour les trois autres professionnels, ayant décidé de les entendre, la commission se réunira le 26 février 2013.

6. CONSTITUTION DE LA REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA COMMISSION ARTICLE 23 « FORMATION MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES »

La commission a pris acte des désignations suivantes :

- au poste de titulaires : Messieurs COCHARD, CODET, CABIN (pour la FFMKR) et Monsieur DUMAS et Madame BODARD-EHRMANN (pour le SNMKR),

- au poste de suppléants : Messieurs CHARUEL et SERRE (pour la FFMKR), Messieurs MALTHETE, SROUR, MOMMATON (pour le SNMKR).

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Point d'information sur la campagne des visites des Délégués de l'Assurance Maladie

Les campagnes de visites des Délégués de l'Assurance Maladie dans les cabinets des masseurs kinésithérapeutes parisiens se poursuivent et ont déjà concerné 800 professionnels depuis le mois de décembre. Les thèmes abordés ont été :

- le rééquilibrage de l'offre de soins avec présentation de la cartographie établie par l'ARS,
- les mesures de simplification administrative concernant la suppression de la demande d'accord préalable au-delà de 30 séances avec remise d'un mémo comprenant les actes de rééducation encadrés par des référentiels validés par l'HAS, et qui peuvent faire l'objet d'une demande d'accord préalable,
- un rappel sur les revalorisations intervenues depuis le 15 juillet dernier sur les lettres clé AMK, AMS, AMC et sur l'indemnité forfaitaire de déplacement,
- la possibilité pour les masseurs-kinésithérapeutes, depuis le 6 septembre 2012, de prendre en charge des patients atteints de mucoviscidose pour des actes de kinésithérapie respiratoire cotés AMK10 ou AMC10.

8. FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Les dates des prochaines réunions sont fixées au :

- **Mardi 26 février 2013 à 9 heures 30 pour l'examen des dossiers**

- **Mardi 3 octobre 2013 à 9 heures 30**

dans les locaux de la CPAM de Paris.

Monsieur VABOIS, Président de la commission, remercie les participants et lève la séance à 11 heures 15.

LE PRÉSIDENT	LE VICE-PRÉSIDENT
Xavier VABOIS	Philippe COCHARD